

Malakoff, le 20 septembre 2023

Décision n°2023-47 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;
Vu la mission confiée à Madame Marie-Josée GALAS de directrice par intérim du Centre EPIDE de Brétigny-sur-Orge à compter du 22 août 2023 jusqu'à ce que le poste de directeur soit pourvu ;
Vu la décision n°2023 - 42 portant délégation de signature ;

Décide :

Art. 1^{er} - Eu égard aux congés de Mme Lydia CAPARROS, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme Mélanie DELAFOSSE, cheffe du service insertion professionnelle et formation du centre de Brétigny-sur-Orge exceptionnellement, du 21 au 30 septembre 2022.

Art. 2 - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 3 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice générale
Le Directeur général adjoint

François-Xavier POURCHET

Florence GERARD-CHALET